

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PAFIO et PAS 2025

Unités d'aménagement : 071-51, 071-52, 073-51, 073-52
et 074-51

Consultation publique tenue du 18 février au 17 mars 2025

Juillet 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Remerciements

Nous tenons à remercier la Municipalité régionale de comté de Pontiac pour son engagement dans l'organisation des consultations publiques.

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale de la gestion des forêts du Sud-Ouest
16, impasse de la Gare-Talon, RC 100
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Téléphone : 819 246-4827
Courriel : outaouais.foret@mrf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture :

Mention de source : Isabelle Paquin

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-02010-8 (PDF)

Table des matières

Liste des abréviations et des sigles	1
Contexte	2
Cadre légal	2
Objectifs de la consultation	2
Période et unités d'aménagement visées	3
Information rendue accessible	4
Bilan de la participation	4
Synthèse des commentaires et suivi que le MRNF entend leur donner	5
Conclusion	14

Carte

Carte 1	Unités d'aménagements (UA) visées par la consultation	3
---------	---	---

Tableaux

Tableau 1	Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus	4
Tableau 2	Résumé des commentaires et suivi que le MRNF entend leur donner	5
Tableau 3	Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique	15

Annexes

Annexe A	Annonce de la tenue de la consultation	15
Annexe B	Avis public	16
Annexe C	Activité d'information tenue	17

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

BGABénéficiaire de garantie d’approvisionnement ¹
BMMBBureau de la mise en marché des bois
COSCompartiment d’organisation spatiale
FCMQFédération des clubs de motoneigistes du Québec
LADTFLoi sur l’aménagement durable du territoire forestier
mMètre
MRCMunicipalité régionale de comté
MRNFMinistère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIOPlan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PAFITPlan d’aménagement forestier intégré tactique
PAS-TBEPlans d’aménagement spéciaux – Tordeuse des bourgeons de l’épinette
PRDTPPlan régional de développement du territoire public
RADFRèglement sur l’aménagement durable des forêts du domaine de l’État
SIPSecteur intervention potentiel
TBETordeuse des bourgeons de l’épinette
TFSTerritoire faunique structuré
TRGIRTOTable régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public de l’Outaouais
UAUnité d’aménagement
UGUnité de gestion
zecZone d’exploitation contrôlée

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré et les plans spéciaux.

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui dont relèvent la composition et le fonctionnement de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la Municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Un plan d'aménagement spécial pourrait ne pas être soumis au processus de consultation publique si le ministre estime que son application est urgente.

Conformément à l'article 57 de la LADTF, le MRNF a mandaté la MRC de Pontiac pour organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré et sur les secteurs d'intervention potentiels (SIP) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux* indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le MRNF prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites que le Ministère entend leur donner.

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but de :

- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée, et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

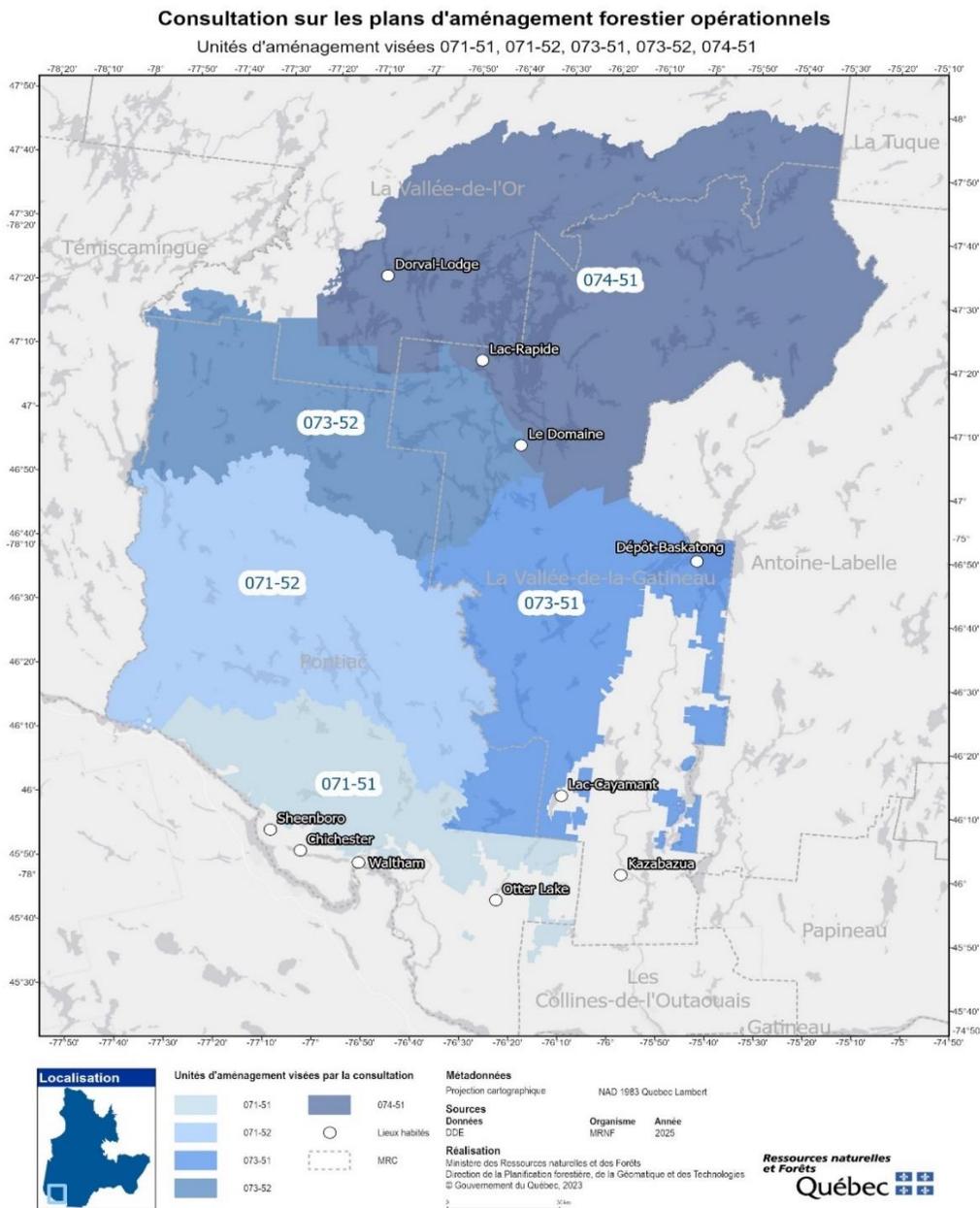
Source : Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, 2021.

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT (UA) VISÉES

Du 18 février au 17 mars 2025, le MRNF invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) de l'unité d'aménagement (UA) 071-52 ainsi que sur les superficies qui seront potentiellement affectées par la TBE, et ce, dans les UA 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion de l'avis public présenté en annexe ainsi que par les publications dans les journaux locaux et une diffusion sur les réseaux sociaux.

Carte 1 Unités d'aménagement (UA) visées par la consultation



INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le MRNF a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du MRNF à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et soumettre celui-ci à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) ou sur les superficies potentiellement affectées par la TBE pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures, disponible au lien suivant :

https://operationsregionales.mrnf.gouv.qc.ca/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=14306bd59fa84e3d8be5d98b6ec5375e&page=page_8.

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 10 (dix) répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique ainsi que par courriel. Au total, vingt-et-un (21) commentaires ont été reçus, dont dix-neuf (19) émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
UA	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes	Proportion des commentaires reçus par UA (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
071-51	1		1	5
071-52	1	2	7	33
073-51		2	2	9
073-52		1	1	5
074-51		3	10	48
Ensemble des UA	2	8	21	100 %

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MRNF ENTEND LEUR DONNER

Tableau 2 Résumé des commentaires et suivi que le MRNF entend leur donner

Thème	UA/Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Période de réalisation des travaux	7152 Chantier Sheerway	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	Le secteur visé se trouve en bordure d'un sentier de motoneige (ouest du chantier) et selon la période des opérations/du transport, il pourrait y avoir des contraintes de sécurité pour les motoneigistes. Une entente d'harmonisation devra être établie.	Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA. Ces derniers sont chargés de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte et de l'harmonisation opérationnelle.
Période de réalisation des travaux	7152 Chantier Rivière-Noire	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	Le chantier se trouve à proximité du sentier R386 du club de motoneige Pingouin et selon la période des opérations/du transport, une entente d'harmonisation devra être établie entre la compagnie forestière et le club si le transport est fait via le sentier.	Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA. Ces derniers sont chargés de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte et de l'harmonisation opérationnelle.
Période de réalisation des travaux	7152 Chantier Cole	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	Le chantier se trouve à proximité du sentier R386 du club de motoneige Pingouin. Selon la période des opérations/du transport, une entente d'harmonisation devra être établie entre la compagnie forestière et le club si le transport est fait via le sentier ou sur certains tronçons.	Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA. Ces derniers sont chargés de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte et de l'harmonisation opérationnelle.

Thème	UA/Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Période de réalisation des travaux	7451 À proximité des chantiers Barbiez et Choate	Pouvoirie	<p>La Pourvoirie Coucou est en faveur des travaux d'éclaircie; par contre elle s'oppose à la création de nouveaux accès sur son territoire.</p> <p>La proximité de ce secteur avec une zone « libre » d'occupation amène le risque que certains chasseurs puissent être tentés de traverser la limite de la pourvoirie, ce qui représente des enjeux additionnels de gestion et de supervision pour la pourvoirie.</p> <p>La pourvoirie demande que les chemins d'accès qui traversent la limite de la pourvoirie dans le secteur du lac Murielle soient fermés une fois la récolte terminée.</p>	<p>Des mesures ont été convenues avec la TRGIRTO afin de limiter les nouvelles entrées dans les territoires fauniques structurés et de maximiser l'utilisation du réseau routier actuel.</p> <p>Le document intitulé « Résolution Limites TFS » peut être consulté afin d'obtenir plus de précisions sur les mesures convenues, au lien suivant : https://trgirto.ca/fr/concertations-categories/resolutions/page/8/</p> <p>Les chemins d'accès traversant les limites de la pourvoirie pourraient être fermés après que les travaux non commerciaux sont terminés, le cas échéant. Une demande en ce sens doit être adressée à l'unité de gestion et une analyse sera réalisée par le MRNF.</p>
Localisation des travaux	7152 Chantier Rivière-Noire	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	<p>Les limites du chantier semblent se rendre jusque dans l'emprise du sentier de motoneige R386 du club motoneige Pingouin. Le Club aimerait qu'une lisière boisée soit appliquée le long du sentier pour minimaliser l'impact visuel.</p> <p>Selon la période des opérations/du transport, une entente d'harmonisation devra être établie entre la compagnie forestière et le club si le transport est fait via le sentier.</p>	<p>Une zone tampon de 30 m a été appliquée le long du sentier de motoneige afin de minimaliser l'impact visuel.</p> <p>Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA, lesquels sont chargés de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte et de l'harmonisation opérationnelle.</p>

Thème	UA/Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	7451 Chantier Ceizur	Pourvoirie	<p>Ce chantier est déjà harmonisé et a même débuté. Le chantier est récolté à 65 %. La pourvoirie n'acceptera aucune modification ni ajout aux mesures d'harmonisation en place. Par contre, l'attente de la fin des travaux dans ce chantier cause des problèmes à la Pourvoirie L'Aventure du Pro, car il y a un libre accès par la pourvoirie.</p> <p>La fermeture de chemin n'a toujours pas été concrétisée même si les délais de réalisation du BMMB sont échus.</p> <p>Le chantier est présentement à l'arrêt en raison de la diminution de la capacité portante du pont Gens-de-Terre, problème toujours non résolu.</p>	<p>Les mesures d'harmonisation préalablement convenues pour le chantier Ceizur seront respectées, sans ajout ni modification.</p> <p>La fermeture de chemin devrait être réalisée à la fin des travaux comme prévu. Dans le contrat de l'acheteur du BMMB, il est inscrit : « <i>l'acheteur doit s'assurer que les chemins construits à l'est du lac Benson sont de classe hiver et fortement entravés après le transport</i> ».</p> <p>La diminution de la capacité portante du pont Gens-de-Terre est toujours un enjeu pour le transport du bois de ce chantier.</p>
Localisation des travaux	7451 Chantier Sloe_3	Pourvoirie	<p>La pourvoirie le Pavillon Wapus s'est déjà opposée au chantier Sloe non seulement parce qu'il se situe à cheval entre les limites de la pourvoirie et de la zec, mais aussi parce qu'il se trouve dans la zone de chasse 25 qui est déjà perturbée à 60 % par des coupes datant de moins de 20 ans. L'ajout de ce chantier porterait la perturbation de la zone de chasse 25 à 67 %, ce qui est inacceptable.</p> <p>Une partie du chantier dans la pourvoirie a une proportion de 80 % en feuillus, ce qui ne cadre pas bien avec la récupération de bois touchés par la TBE. Le retrait de cette partie du chantier dans la pourvoirie est demandé.</p>	<p>La section du chantier SLOE_3 dans la pourvoirie ne sera pas en activité à court terme.</p> <p>Lors des consultations publiques, si une superficie jugée vulnérable à la TBE se situe à l'intérieur d'un SIP, alors l'ensemble du SIP peut faire l'objet d'un plan d'aménagement spécial de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (PAS-TBE).</p> <p>Les contours seront ajustés lors de l'élaboration du PAS-TBE afin de retirer les portions de feuillus.</p>

Thème	UA / Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	7451 Chantier Teddy_Holton Rachel	Pourvoirie	<p>Le chantier Teddy_Holton_Rachel est un chantier déjà harmonisé et a même débuté. Le chantier est récolté à 40 %.</p> <p>La pourvoirie n'acceptera aucune modification ni ajout aux mesures d'harmonisation en place. Le chantier est présentement à l'arrêt en raison de la diminution de la capacité portante du pont Gens-de-Terre, problème toujours non résolu.</p>	<p>Les mesures d'harmonisation préalablement convenues pour le chantier Teddy_Holton_Rachel seront respectées, sans ajout ni modification.</p> <p>La diminution de la capacité portante du pont Gens-de-Terre est toujours un enjeu pour le transport du bois de ce chantier.</p>
Localisation des travaux	7352 Chantier Denis	Pourvoirie	<p>La pourvoirie Territoire de pêche et de chasse Poirier souhaite le maintien de corridors de déplacement viables pour la faune dans le chantier Denis.</p> <p>Viser des assiettes de coupes ne dépassant pas 25 ha, retrait dans les peuplements RS et RE 38-39 (frigidaire à orignaux).</p>	<p>La connectivité des peuplements est prise en compte de différentes façons, à diverses échelles dans la planification forestière. Plusieurs éléments peuvent servir à la connectivité de différents territoires, que ce soit par les forêts résiduelles, les lisières boisées, les bandes riveraines, les territoires de conservation.</p> <p>Une validation a été faite auprès des équipes et celles-ci confirment que ce chantier a été modifié afin que cette demande soit respectée.</p>
Localisation des travaux	7351 Chantier Harkin	Pourvoirie	<p>Aucun chantier contigu aux chantiers harmonisés Azof et Mewab_1 dans la pourvoirie Doolittle. Le chantier Harkin a une superficie de 1 210 ha, ce qui perturbe à plus de 50 % 4 zones de chasse.</p> <p>En combinant les 3 chantiers (Azof, Harkin, Mewab_1), 6 zones de chasse seront affectées sur un territoire qui en comporte 13.</p>	<p>Les travaux ne sont pas prévus à court terme dans ce secteur.</p> <p>Une partie du SIP prescrit en 2016 a été retirée étant donné la composition majoritaire de feuillus dans les peuplements.</p> <p>Le commentaire est consigné. La pourvoirie et son représentant à la TRGIRTO seront contactés advenant le cas où des travaux sont planifiés dans ce secteur.</p>

Thème	UA / Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Localisation des travaux	7351 Chantier Harkin	Pourvoirie	<p>Advenant le cas où des travaux sont planifiés dans le secteur du lac GRAF, la pourvoirie et son représentant à la TRGIRTO devront, sans faute, être rencontrés afin de discuter de la dimension du chantier, de l'habitat pour l'original, des corridors de déplacement, du paysage et de l'accès au lac.</p> <p>Aucune coupe près des lacs Doolittle et Harkins.</p> <p>La pourvoirie Territoire de pêche et de chasse Poirier ne désire aucune coupe ni partie de chantier chevauchant la limite de sa pourvoirie.</p>	<p>Les travaux ne sont pas prévus à court terme dans le secteur du lac GRAF. Cependant, le commentaire est consigné, et la pourvoirie et son représentant à la TRGIRTO seront contactés si une planification des travaux s'amorce dans le secteur du lac GRAF.</p> <p>Des mesures ont été convenues avec la TRGIRTO afin de limiter les ouvertures complètes du couvert qui chevauchent les limites des territoires fauniques structurés. Le MRNF s'assurera du respect de ces mesures.</p> <p>Le document intitulé « Résolution Limites TFS » peut être consulté afin d'obtenir plus de précisions sur les mesures convenues, au lien suivant : https://trgirto.ca/fr/concertations-categories/resolutions/page/8/</p>
Superficie des travaux	7152 Chantier Forant_Est	Pourvoirie	<p>La pourvoirie du Lac Forant s'oppose à ce chantier puisque 2 chantiers sont déjà planifiés dans la pourvoirie (Original, Cyrille).</p> <p>En ajoutant ce chantier de 525 ha, il est planifié de récolter 18 % de la superficie productive en 5 ans, soit 3,6 % par année, ce qui représente 6,75 fois plus que ce qui se récolte habituellement dans cette UA. Cette orientation ne va pas dans le sens du développement durable.</p>	<p>Le chantier Original sera prescrit, mais ne sera pas en activité en même temps que le chantier Cyrille afin de réduire la pression sur la pourvoirie. Celle-ci a été informée de la démarche et les discussions continuent pour ce secteur.</p> <p>Des signes de détérioration par la TBE ont été relevés dans ce chantier et il serait préférable d'envisager une récolte à court terme pour éviter la perte de matière ligneuse.</p>

Thème	UA / Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Type de travaux	7152 Chantier Cyrille	Pouvoirie	<p>La partie des coupes dans le territoire de la pourvoirie se situe dans des peuplements de trembles.</p> <p>Aucune subvention ne devrait être accordée pour cette portion et elle devra être retirée du PAS.</p>	<p>Le chantier Cyrille a effectivement une composition forestière mixte, mais près de 40 % de sa superficie est considérée comme vulnérable à la TBE et indique une défoliation cumulative avancée.</p> <p>Lors des consultations publiques, si une superficie jugée vulnérable à la TBE se situe à l'intérieur d'un SIP, alors l'ensemble du SIP peut faire l'objet d'un plan d'aménagement spécial de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (PAS-TBE).</p> <p>Les contours seront ajustés lors de l'élaboration du PAS-TBE afin de retirer les portions de feuillus.</p>
Qualité visuelle du paysage	7451 Chantier Robson	ZECS	<p>Au cours des dernières années, le territoire de la zec Festubert a subi de nombreuses interventions forestières via la programmation annuelle régulière, la récupération de bois des feux de forêt et, maintenant, le plan de récupération des bois touchés par la TBE. Cela fait en sorte que certaines portions du territoire présentent une matrice forestière dominée par des agglomérations de coupes récentes.</p> <p>Il serait important d'essayer d'atténuer l'impact visuel de ces coupes récentes à proximité des sites et lacs d'intérêt présents sur le territoire de la zec, comme au lac Robson.</p>	<p>Cette préoccupation est encadrée par les modalités applicables aux encadrements visuels. Ces dernières sont entérinées par les membres de la TRGIRTO et sont considérées lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels.</p> <p>À la suite de la consultation publique en 2023, certains blocs de coupes prévues en bordure du lac Robson ont été retirés des SIP afin de tenir compte des préoccupations émises.</p> <p>La TRGIRTO lance un appel de propositions de sites de paysage sensible à protéger, à chaque début d'année, soit au mois de janvier.</p> <p>La procédure pour proposer un paysage sensible se retrouve dans la section « Mesures d'harmonisation des usages » sur le site de la TRGIRTO, au lien suivant : https://trgirto.ca/fr/.</p>

Thème	UA / Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Qualité visuelle du paysage	7451 Chantier Butcher	ZECS	<p>Le secteur Butcher a déjà été harmonisé dans le passé (2021) et la zec Festubert a toujours les mêmes préoccupations concernant le paysage visible des lacs Butcher et Chaudillon.</p> <p>La zec demande que des mesures d'atténuation soient mises en place afin de minimiser l'impact des coupes forestières à proximité de ces deux lacs, de même qu'à proximité du camping du lac Butcher, situé au nord de celui-ci.</p>	<p>Les mesures d'harmonisation convenues en 2021 demeurent en vigueur.</p> <p>Cette préoccupation est encadrée par les modalités applicables aux encadrements visuels. Ces dernières sont entérinées par les membres de la TRGIRTO et sont considérées lors de l'élaboration des PAFIO.</p> <p>La TRGIRTO lance un appel de propositions de sites de paysage sensible à protéger, à chaque début d'année, soit au mois de janvier.</p> <p>La procédure pour proposer un paysage sensible se retrouve dans la section « Mesures d'harmonisation des usages » sur le site de la TRGIRTO, au lien suivant : https://trgirto.ca/fr/.</p>
Infrastructures	7451	Pourvoirie	Le pont de la rivière Coucou a été reconstruit. Il faudrait que la mention « FERMÉ » soit retirée des bases de données.	Le MRNF a apporté la correction à la base de données.
Infrastructures	7451	Pourvoirie	Les propriétaires du camp forestier James, situé sur le chemin de la Corneille, indiquent qu'il serait important que le chemin soit remis en état après la récupération des bois.	<p>Cette préoccupation liée à l'utilisation des chemins est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA, lesquels sont chargés de la planification opérationnelle des chemins pour la récolte.</p> <p>De plus, les BGA désignés doivent respecter l'article 64 du RADF :</p> <p><i>« Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, dans le cours de l'exercice de ces activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient. »</i></p>

Thème	UA / Chantier	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Infrastructures	7451 Chantier Choate	Pouvoirie	<p>Les travaux de récupération dans la zone du lac Lizzie vont donner un accès au territoire de la Pourvoirie Coucou par de nouveaux chemins. La proximité de ce secteur avec une zone « libre » d'occupation amène le risque que certains chasseurs puissent être tentés de traverser la limite de la pourvoirie, ce qui représente des enjeux additionnels de gestion et de supervision.</p> <p>La pourvoirie demande que les chemins d'accès qui traversent la limite de la pourvoirie dans le secteur du lac Lizzie soient fermés une fois la récolte terminée.</p>	<p>Des mesures ont été convenues avec la TRGIRTO afin de limiter les nouvelles entrées dans les territoires fauniques structurés et de maximiser l'utilisation du réseau routier actuel. Le MRNF s'assurera du respect de ces mesures.</p> <p>Le document intitulé « Résolution Limites TFS » peut être consulté afin d'obtenir plus de précisions sur les mesures convenues, au lien suivant : https://trgirto.ca/fr/concertations-categories/resolutions/page/8/</p> <p>Les chemins d'accès traversant les limites de la pourvoirie pourraient être fermés après que les travaux non commerciaux sont terminés, le cas échéant. Une demande en ce sens doit être adressée à l'UG et une analyse sera réalisée par le MRNF.</p>
Infrastructures	7152 Chantier Guillary	Citoyen	<p>Connaître l'ampleur des travaux visés, la période visée pour les coupes ainsi que l'emplacement des chemins pour ce secteur, mais aussi plus au nord-ouest du lac Crawford.</p> <p>Le camp de chasse est situé à cet endroit et le citoyen est curieux de la localisation des chemins et des accès qui pourraient se créer.</p>	<p>Le citoyen a été contacté par le MRNF afin de répondre à ses préoccupations en lien avec la planification du secteur qui se trouve à proximité de son camp de chasse.</p> <p>Également, une zone de protection de 60 m a été convenue autour de son camp comme mesure d'harmonisation.</p>
Hébergement	7451	Pouvoirie	<p>Les propriétaires du camp forestier James, situé sur le chemin de la Corneille, souhaitent que l'offre d'hébergement pour travailleurs soit mentionnée aux entrepreneurs qui seront appelés à travailler dans le cadre de la TBE.</p>	<p>Cette préoccupation est d'ordre opérationnel et sera transmise aux BGA, lesquels sont chargés de la planification opérationnelle des travaux de récolte.</p>

Thème	UA	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Sécurité routière	71	Citoyen	<p>Inquiétude en lien avec la sécurité et l'entretien des routes forestières, plus particulièrement sur le chemin du Bois-Franc.</p> <p>Les camionneurs ne respectent pas le partage de la route et, souvent, ne font pas leurs arrêts. Le bois trop long n'est pas coupé en forêt, mais bien sur le bord de la route et ensuite jeté dans le fossé.</p> <p>Les emplois pour les camionneurs devraient être donnés aux camionneurs du Pontiac et du Québec, pas à ceux d'autres provinces ou pays.</p>	<p>La sécurité sur les chemins multiusages peut relever de différents acteurs. Si des conduites dangereuses sont observées, le MRNF suggère aux citoyens de contacter les corps policiers ou l'employeur des camionneurs, si connu. Cette responsabilité ne relève pas du MRNF.</p> <p>L'utilisation d'une radio (CB) est recommandée pour signaler toute présence sur les chemins forestiers.</p> <p>Le MRNF fait appliquer les normes de construction, d'amélioration et de réfection des chemins multiusages. Les problèmes de signalisation ainsi que tout chemin abîmé ou rendu inutilisable doivent être rapportés à l'UG pour que les suivis appropriés puissent être effectués.</p> <p>Le MRNF n'est pas responsable de l'entretien des chemins (nivelage, débroussaillage de l'emprise, etc.). C'est plutôt le principe d'utilisateur-payeur qui est appliqué : par exemple, en période de transport de bois, un industriel forestier se chargera habituellement de procéder au nivelage du chemin. Une pourvoirie, une MRC ou une ZEC pourrait également réaliser des travaux d'entretien sur les chemins forestiers empruntés par leurs clientèles.</p> <p>Le MRNF n'est pas responsable des contrats octroyés aux différentes compagnies de camionnage.</p>

CONCLUSION

Cette consultation publique avait comme objectif de permettre à la population de s'exprimer sur les PAFIO et PAS-TBE pour les UA 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51.

Les commentaires relatifs aux SIP ont été transmis aux aménagistes du MRNF et ceux relatifs à l'harmonisation opérationnelle ont été transmis aux BGA.

Les membres de la TRGIRTO peuvent s'inspirer du rapport afin de proposer des mesures d'harmonisation au MRNF. Ce dernier évaluera la recevabilité des recommandations et effectuera sa planification forestière définitive en tenant compte des recommandations qu'il aura retenues, et ce, dans le respect de la stratégie d'aménagement et du cadre légal.

Compte tenu du rôle important des TLGIRT dans le processus de planification forestière, le MRNF invite les personnes qui souhaitent communiquer avec leurs représentants à le faire. La liste des membres est présentée sur le site www.trgirto.ca.

Le MRNF tient à remercier tous ses partenaires qui ont collaboré à l'élaboration du PAFIO ainsi que toutes les personnes et tous les organismes qui ont participé à cette consultation publique.

ANNEXES

Annexe A Annonce de la tenue de la consultation

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 3 Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Communiqué de presse aux médias	Tous			18 février 2025
Courriel	Citoyens et citoyennes voulant être tenus informés	MRC de l'Outaouais, personnes intéressées par la tenue d'une consultation publique, représentants de la TRGIRTO et leurs remplaçants	735 destinataires	18 février 2025
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les UA	<i>Le Droit</i> (en ligne)	18 février au 14 mars 2025
			<i>Journal Pontiac</i> (Fr et Ang)	26 février 2025
			<i>West Quebec Post</i> (Ang)	14 février 2025
			<i>Le Bulletin d'Aylmer</i> (Fr et Ang)	19 février 2025
			<i>The Equity</i> (Fr et Ang)	19 février 2025
			<i>The Low-Down Hull</i> (Ang)	19 février 2025
			<i>Le Bulletin de Gatineau</i>	26 février 2025
Avis sur le site Internet et Facebook de la TRGIRTO	Tous	Lien vers la carte interactive du MRNF concernant les superficies présentées à la consultation	<i>Utilisateurs du site Internet de la TRGIRTO</i>	18 février 2025
Réseau social	Abonnés de la page Facebook du MRNF	Page publique gérée par le MRNF		18 février et 10 mars 2025

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

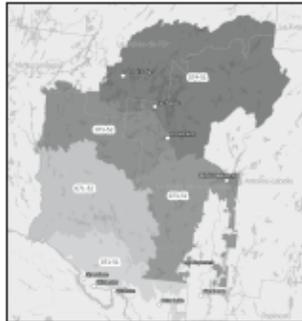
CONSULTATION PUBLIQUE PLANS D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAUX (PAS) DE RÉCUPÉRATION DES BOIS TOUCHÉS PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE ET PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL EN OUTAOUAIS

DU 18 FÉVRIER AU 17 MARS 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique sur les plans d'aménagement spéciaux de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et sur les modifications prévues dans un plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) déjà en vigueur sur le territoire public de la région.

Les plans d'aménagement spéciaux soumis à la consultation incluent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux de récolte d'arbres atteints par la TBE ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer dans le territoire public des unités d'aménagement 071-51, 071-52, 073-51, 073-52 et 074-51.

De plus, le PAFIO visé par la consultation présente les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux de récolte de bois, ainsi que la construction, l'amélioration et la réfection de chemins multilusages dans l'unité d'aménagement 071-52.



Pour consulter les plans et transmettre vos commentaires : Quebec.ca/consultations-foret-outaouais.
Vous avez jusqu'au 17 mars 2025 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.



SÉANCE D'INFORMATION VIRTUELLE

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac, tiendront une séance d'information virtuelle où seront présentés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

Le 27 février 2025, de 12 h 30 à 13 h 30 - Inscription à www.trgtrfo.ca/fr/ avant le 26 février à midi.

Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux participants et participantes par courriel.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements ou pour prendre un rendez-vous, communiquez avec nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts de l'Outaouais
Tél. : 819 246-4827, poste 701449
Consultationpafo-outaouais@mrrnf.gouv.qc.ca

Québec 

Annexe C Activité d'information tenue

En collaboration avec la MRC de Pontiac, une activité d'information en mode virtuel a été réalisée le 27 février 2025, de 12 h à 13 h 30. À cette séance, nous avons dénombré dix (10) participants incluant le coordonnateur de la TRGIRTO ainsi que quatre (4) représentants du MRNF.

Cette séance a permis d'apporter les précisions sur les secteurs d'intervention potentiels présentés, la façon d'émettre des commentaires en ligne ainsi que sur les suites données aux préoccupations émises.

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 